



## Retour en france après 2 ans en nouvelle calédonie

Par **auderic**, le **06/11/2009** à **05:49**

Bonjour,

Je souhaiterais connaître mes droits aux allocations (chômage, maternité) après 2 ans passé en Nouvelle Calédonie comme employée en CDI dans le secteur privé si je dois rentrer en France pour des raisons médicales (grossesse pathologique).

Merci d'avance